

## DELIBERATION CFVU-070-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;  
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 septembre 2024**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 30 septembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la CFVU du 08 juillet 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Françoise GROLLEAU

*Présidente de l'Université d'Angers*

Signé le 05 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire.

Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 06/11/2024**

Ua

## PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et  
de la vie universitaire  
du 08 juillet 2024

UA

Ua

UA

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 08 juillet 2024 à 14h40, sous la présidence de Madame MATHIEU. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

GROLLEAU Françoise	Excusée
MATHIEU Isabelle	Présente
BAGLIN Isabelle	Présente
BARBAUD Ilyas	Présent
CAILLET Johann	Absent
CAMAZON-SIONNIERE Sean	Excusé, a donné procuration à Monsieur FLACHAIRE
CHEVALLIER Elisa	Excusée
CLEMENT Alain	Excusé, a donné procuration à Madame PENCHAUD
CLEMENT Julie	Excusée
EVEILLARD Matthieu	Présent
FLACHAIRE Nathan	Présent
FLORIN Eloi	Absent
GABORIEAU Tom	Absent
GINDRE Denis	Présent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HOCQUET Anne-Sophie	Présente
LANGLOIS Laetitia	Excusée, a donné procuration à Madame MEYNARD
LAPLANCHE Jean-François	Présent
LE CORRE Jeanne	Excusée, a donné procuration à Monsieur FLACHAIRE
LE GALL Philippe	Excusé, a donné procuration à Madame MEYNARD
LEBDAI Souhil	Présent
LEDUC Nathalie	Excusée
LEVEQUE Arthur	Présent
LEVY Léonie	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
MAHLOUL Madris	Excusé, a donné procuration à Madame RICHARD
MATHEUS Guillaume	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAUULT
MAUREL Christophe	Excusé
MEYNARD Cécile	Présente
MOREAU Cécile	Absente
PELOILLE Manuelle	Excusée
PENCHAUD Anne-Laurence	Présente
PERROCHEAU Pierre-Jean	Présent
PHILIPPS Margot	Présente
PICHARD François-Loïc	Présent
RICHARD Marie	Présente
RINGLER Solène	Excusée, a donné procuration à Madame PENCHAUD

RONDEAU Anna	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEVEQUE
TRAVIER Sandrine	Présente
VALENTIN Aurélien	Excusé, a donné procuration à Monsieur BARBAUD
WALSH DE SERRANT Jacques-Antoine	Absent

**Membre de droit présent :**

CODEVERTE Éric, Agent comptable  
VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par la Présidente présents :**

BARBE-BOUDART Valérie, Directrice de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines  
BORDET Laurent, Vice-président Vie des campus  
DANIEL, Doyen de la Faculté Droit, Economie et Gestion  
GARNIER, Directeur du SUAPS  
HARDOUIN Laurent, Directeur adjoint de Polytech  
PASSIRANI Catherine, Vice-présidente International et égalité  
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus  
REY Anne, Assesseure à la pédagogie de l'ESTHUA

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1-1 Parcoursup.....	1
1-2 Mon Master .....	1
1-3 Recours gracieux .....	1
1-4 Droits d'inscription .....	1
1-5 AAP « Université inclusive démonstratrice » .....	1
<b>2. Approbation du procès-verbal .....</b>	<b>1</b>
2-1 Procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024.....	1
<b>3. Prospectives et moyens.....</b>	<b>2</b>
3-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation.....	2
<b>4. Enseignement et conventions.....</b>	<b>3</b>
4-1 Projet d'accréditation du Master droit notarial – Faculté DEG.....	3
4-2 Modification des MCC .....	4
4-3 Conventions.....	9
4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) .....	11
<b>5. Vie universitaire .....</b>	<b>12</b>
5-1 Modification du règlement du FSDIE.....	12
5-2 Calendrier de mise en œuvre du budget participatif.....	14
5-3 Bilan de la vie associative et des initiatives étudiantes.....	15
<b>6. Questions diverses .....</b>	<b>16</b>
<b>7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 08 juillet 2024.....</b>	<b>17</b>

## 1. Informations

### 1-1 Parcoursup

**Madame MATHIEU** présente l'état des lieux des inscriptions sur Parcoursup (*cf. diaporama de séance*) en indiquant que les choses avancent tranquillement.

### 1-2 Mon Master

**Madame MATHIEU** présente l'état des lieux des inscriptions sur Mon Master (*cf. diaporama de séance*). Une quinzaine de formations sont ouvertes en phase complémentaire. Les étudiants peuvent se positionner dans les différentes formations jusqu'au 31 juillet 2024.

### 1-3 Recours gracieux

**Madame MATHIEU** comptabilise 66 recours gracieux au 8 juillet 2024 dont 34 en M1 Psychologie.

### 1-4 Droits d'inscription

**Madame MATHIEU** informe que les droits d'inscription ont été réévalués à hauteur de 175 € en licence (au lieu de 170 €) et de 250 € en master (au lieu de 243 €). La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) passe de 100 € à 103 € et il n'y a pas de droits différenciés pour les étudiants étrangers.

**Madame RAVAIN** précise que le ministère avait demandé d'appliquer des droits différenciés pour les étudiants étrangers il y a plusieurs années et l'Université d'Angers s'était prononcée pour conserver les mêmes droits, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements.

### 1-5 AAP « Université inclusive démonstratrice »

**Madame MATHIEU** revient sur l'appel à projet « Université inclusive démonstratrice » dont l'objectif est de faire en sorte que les études à l'Université soient pleinement envisagées de manière inclusive. Le dossier a été défendu la semaine dernière au ministère lors d'un oral et ce projet a été retenu à la hauteur du budget demandé. 6 universités ont été lauréates de cet appel à projet dès la première vague. Ce projet s'étale sur la période 2025-2029, à hauteur de 2 M€. Madame MATHIEU annonce qu'une présentation plus précise sur les tenants et les aboutissants de ce projet aura lieu à la rentrée prochaine. L'objectif est de rédiger un règlement des études et des évaluations inclusif d'ici une année.

## 2. Approbation du procès-verbal

### 2-1 Procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024

**Madame MATHIEU** présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle rappelle que la feuille de route sur les valeurs portées et défendues par l'Université d'Angers avait été travaillée lors cette séance de CFVU.

Le procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### 3. Prospectives et moyens

#### 3-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation

**Madame MATHIEU** présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) est un nouveau moyen de financement des universités (au maximum 0,8 % de la Subvention pour Charge de Service Public - SCSP) pour 3 ans (RH, outils, prestations, équipement...). L'Université doit dialoguer avec la DGESIP et le rectorat dans le cadre de sa construction. Le COMP est voté par le Conseil d'Administration (CA) et il est proposé d'en faire une présentation dans les instances CR et CFVU. Le COMP est structuré autour de 6 axes (4 politiques ministérielles, 1 axe pilotage, 1 axe libre) :

- Renforcer le pilotage de l'offre de formation
- Renforcer le pilotage de la stratégie de recherche et d'innovation
- La mobilisation de l'enseignement sup.et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions
- Bien-être des étudiants
- Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement
- Stratégie particulière de l'établissement s'inscrivant dans son contrat pluriannuel, en cohérence avec ses partenaires, en particulier les Organismes Nationaux de Recherche (ONR)

Le calendrier est très contraint puisque le COMP doit être finalisé pour le 12 septembre 2024. Madame MATHIEU rappelle que des dialogues de performance avaient été rédigés en 2023 et 2024, et l'Université d'Angers avait déjà fait remonter un certain nombre de demandes de moyens autour d'objectifs : Formations d'avenir, en tension, en évolution ; Bien-être et réussite étudiante ; Transition écologique et Développement soutenable ; Développement de la recherche ; Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement. Trois objectifs lui semblent intéressants à mettre en avant pour la formation, l'orientation et la vie des étudiants dans le cadre du COMP :

- Élaboration et pilotage de l'offre de formation, en formation initiale et en formation professionnelle (outils, méthodologie, qualité, soutenabilité financière)
- Accompagnement, réussite et bien-être de nos étudiants tout au long de leur formation
- Repenser les formations à la lumière des grands enjeux : Développement durable et responsabilité sociétale (DDRS), Intelligence artificielle (IA), engagement, Approche par compétences (APC), inclusivité...

Dans le cadre de l'item 1 (pilotage offre de formation), le ministère a mis en place un outil intitulé Quadrant. On y trouve les résultats en termes de taux de réussite (Licence, Licence Professionnelle, Master), de taux de poursuite (pour la licence) et de taux d'insertion professionnelle (pour les licences professionnelles et les masters). Les résultats sont assez satisfaisants pour l'Université d'Angers malgré des incohérences sur quelques chiffres et la Direction du pilotage et de l'évaluation (DPE) est en train de produire une analyse précise du document (correction de certains chiffres, mise en avant de certains biais...). L'objectif du document est de conduire les universités à cibler des formations qui mériteraient peut-être d'être « transformées » sachant que ce travail se fait déjà au sein de l'Université (conseils de perfectionnement, modifications des MCC, fermetures de formation, création de mention/parcours en cours d'accréditation...).

**Madame MEYNARD** évoque le point qui concerne « faciliter le recrutement et la gestion de la fidélisation des vacataires » et souhaite avoir davantage d'informations. Elle sait en effet que les vacataires se plaignent de ne pas être payés pour la préparation des cours et la correction des copies. On leur demande également de participer aux jurys, aux comités de sélection et aux conseils de perfectionnement de façon bénévole.

**Madame MATHIEU** reconnaît un problème de rémunération et de délai dans le versement des heures de vacation. Le fait de demander sans arrêt les mêmes documents alourdit également la procédure de recrutement.

**Monsieur CODEVERTE** explique que l'établissement paye rapidement à partir du moment où il a les pièces à disposition. Une fois que tous les documents sont réunis, le paiement des vacances se met en route.

**Madame MATHIEU** propose de réunir un bureau de la CFVU le 15 juillet à 10 heures pour avancer sur la rédaction du document et débattre sur le fond. Il est également possible d'organiser un bureau de la CFVU à la rentrée mais les marges de manœuvre pour débattre sur le fond seront moindres compte tenu des délais.

**Madame MEYNARD** aimerait savoir s'il s'agit d'un financement pérenne ou ponctuel.

**Madame MATHIEU** répond que le COMP a pour objectif d'octroyer un complément à la SCSP.

**Monsieur VERON** précise que 0,8 % de la SCSP représente 1,5 M€ par an, ce qui permettra d'initier ou de poursuivre des actions. Une somme sera octroyée à l'Université d'Angers qui devra la répartir selon les objectifs remontés.

**Madame MATHIEU** ajoute que cet exercice ne permettra pas à l'Université d'Angers de sortir de l'ornière financière dans laquelle elle se trouve. Il s'agira donc aussi de faire remonter le manque endémique de moyens au ministère. Le COMP ne constitue pas la solution aux problèmes financiers de l'établissement. Enfin, Madame MATHIEU annonce qu'elle souhaite mettre en place un comité stratégique pour préparer l'auto-évaluation et le nouveau contrat, en lien avec les composantes et la commission d'évaluation des formations, et indique que la DPE aurait aussi tout à fait sa place dans ce comité.

## 4. Enseignement et conventions

### 4-1 Projet d'accréditation du Master droit notarial – Faculté DEG

**Monsieur DANIEL** indique qu'il faut recueillir l'autorisation de l'institut national de formation des notaires pour créer un Master de droit notarial étant donné qu'il s'agit d'une profession réglementée. Cet institut s'est assuré de la localisation nationale et régionale des différents masters et a autorisé l'Université d'Angers à créer un master de ce type. Le M1 sera adossé au M1 Droit privé et au M1 Droit des affaires ce qui fait qu'il n'y aura aucune création d'enseignement. Le M2 se déroulera en alternance. La Faculté DEG a voté à l'unanimité la création de cette mention de master qui ouvrira à la rentrée de septembre 2025.



Le projet d'accréditation du Master droit notarial de la Faculté de Droit, Économie et Gestion est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### 4-2 Modification des MCC

**Madame MATHIEU** présente les modifications de MCC par composante et propose de recueillir les éventuelles questions des membres de la CFVU.

#### **ESTHUA**

**Madame REY** évoque un ajustement de maquettes de formation en L2, L3 et M2 après propositions des responsables de formation.

Les modifications des formations suivantes :

- L3 « Arts », parcours « Patrimoine et Cultures Littorales » (Les Sables d'Olonne)
- L3 « Arts », parcours « Théâtre et Comédie Musicale »
- L3 « Tourisme », parcours « Accueil, Conseil et Commercialisation »
- L3 « Tourisme », parcours « Tourism and Leisure »
- L3 « Tourisme », parcours « Tourisme et Nautisme »
- L3 « Tourisme », parcours « Cuisine et Gastronomie / Food and Beverage » (CCI)
- L3 « Tourisme », parcours « Hospitalité » (formation initiale)
- L3 « Tourisme », parcours « Hospitalité » (apprentissage)
- L3 « Tourisme », parcours « Management d'un Parc à thème »
- L1-2-3 « Tourisme », parcours « Tourisme Canton »
- L1-2-3 « Arts », parcours « Culture et patrimoines » (Saumur)
- L1-2-3 « Tourisme », parcours « Tourisme »
- M2 « Tourisme », parcours « Innovation et Création d'Entreprises Touristiques »
- M2 « Tourisme », parcours « Management des Organisations Touristiques et Digital »
  - M2 « Tourisme », parcours « Projet et Développement Touristique des Destinations »
  - M1-2 « Direction de Projets ou Établissements Culturels », parcours « Luxe et Arts de la France »
  - M1-2 « Direction de Projets ou Établissements Culturels », parcours « Médiation Culturelle et Communication »
  - M1-2 « Direction de Projets ou Établissements Culturels », parcours « Patrimoine et Tourisme »
  - M1-2 « Management Sectoriel », parcours « Gastronomie & vin »
  - M1-2 « Management Sectoriel », parcours « Restauration »
  - M1-2 « Management Sectoriel », parcours « Hôtellerie »
  - M1-2 « Management Sectoriel », parcours « Évènementiel »
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Tourisme Sportif et d'Aventure » (Saumur)
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Espaces et sociétés littorales » (Les Sables d'Olonne)
  - M2 « Management Sectoriel », parcours « Résidences et Services Séniors »
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Monde Latino-Américain »
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Monde Russe et Europe Centrale et Orientale »
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Monde Africain »
  - M1-2 « Tourisme », parcours « Monde Chinois et Asiatique »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## **IUT**

Les modifications des formations suivantes :

- BUT1 « Carrières sociales », parcours « Animation sociale et socioculturelle »
  - BUT3 « Gestion administrative et commerciale des organisations », parcours « Management commercial et marketing omnicanal »
  - BUT3 « Gestion administrative et commerciale des organisations », parcours « Management des fonctions supports »
  - LP « Management et gestion des organisations », parcours « PME-PMI »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

Les modifications des formations suivantes :

- L3 « LLCER », parcours « Allemand »
  - L2-3 « LLCER », parcours « Espagnol »
  - DL2-3 « LLCER », parcours « Anglais-Espagnol »
  - DL1-2-3 « LLCER », parcours « Anglais-Allemand-Kultura »
  - M1-2 « Traduction et interprétation », parcours « Traduction littérale et générale »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## **Faculté des Sciences**

Les modifications des formations suivantes :

- DL1-2-3 « Mathématiques-Economie »
  - LP « Manager en Entreprise d'Horticulture et de Paysage »
  - M2 « Biologie Végétale », parcours « Santé des Plantes »
  - M2 « Biologie Végétale », parcours « Biology and technology of Seeds and Plant Propagation »
  - M2 « Biologie Végétale », parcours « Horticulture and innovations, from Plant to Systems »
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## **Faculté de Santé**

**Madame PENCHAUD** informe qu'il y avait deux épreuves rédactionnelles au concours de PluriPASS et une des deux épreuves est suspendue pendant quelques années, avec la mise en place de QCM.

**Monsieur LEVEQUE** s'interroge sur la modification de certains volumes horaires.

**Madame MATHIEU** note que les explications ont été transmises dans chaque fiche.

**Monsieur FLACHAIRE** constate une augmentation des frais d'inscription pour le DIU « Évaluation des interactions médicamenteuses ».

**Madame MATHIEU** explique que les coûts des formations sont calculés régulièrement pour équilibrer financièrement les DU et les DIU.

**Madame BAGLIN** précise que l'idée est aussi de ne pas faire de la concurrence déloyale dans les formations continues en santé.

**Monsieur LEVEQUE** indique que l'objet de l'Université est justement de proposer un enseignement à tous et pas d'être en concurrence avec d'autres écoles.

**Madame MATHIEU** répète qu'il est nécessaire d'atteindre un équilibre financier dans les DU et les DIU. Elle propose de refaire prochainement en CFVU une présentation du calcul des coûts induits par le montage d'une formation. Le SCAFOP a effectué un travail minutieux de ce point de vue.

**Monsieur EVEILLARD** indique que la plupart des DU et DIU de médecine et de pharmacie sont pris en charge par la formation continue du CHU.

**Monsieur LEBDAI** signale que tous les employés du CHU ont potentiellement accès au financement de formations.

**Monsieur PICHARD** précise qu'on parle bien de professionnels et non pas d'étudiants. Les formations proposées sont de qualité et il faut faire payer le prix qu'elles valent.

**Madame PENCHAUD** rappelle aussi que les professionnels de santé ont une obligation de se former.

Les modifications des formations suivantes :

- Licences Accès Santé
- PluriPASS

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions.

Les modifications des formations suivantes :

- DIU « Du soin à l'accompagnement médico-social des maladies rares neuro-évolutives »
- DIU « Évaluation des interactions médicamenteuses »
- DIU « Simulation en sciences de la santé »
- DIU « Stéatohépatite dysmétabolique / Metabolic dysfunction-associated steatohepatitis »
- DIU « Échographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales »
- DE « Infirmier en Pratique Avancée »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions.

Les modifications de la formation suivante :

- « DFASMA4 – 4<sup>e</sup> année de Maïeutique »  
sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 5 abstentions.

### **DU PAREO**

**Madame MATHIEU** rappelle que le DU PAREO, inscrit sur Parcoursup, est proposé aux lycéens pour qu'ils puissent réfléchir à leur projet d'orientation. Ce DU est rattaché au Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP). Les étudiants ont des cours de tronc commun, des périodes de stage et des périodes d'immersion dans des formations afin de faire des choix éclairés à l'issue du DU. Madame MATHIEU recense 28 lycéens qui ont confirmé leur choix d'intégrer le DU PAREO qui est financé par le ministère à hauteur de 2 000 € par étudiant. On entre très certainement dans une phase de pérennisation de ce DU qui constitue une véritable chance pour les étudiants. Un bilan synthétique sera proposé à la direction de la communication avant publication sur intranet ou via la newsletter.

**Monsieur GINDRE** constate un passage de 214 à 290 heures.

**Madame MATHIEU** indique que ce DU émerge dans un réseau national et l'idée est de répondre précisément au cahier des charges pour obtenir ce label. Le DU PAREO n'a pas vocation à concurrencer le dispositif Rebond'Sup. Il s'agit simplement d'une offre supplémentaire en matière d'orientation et de réorientation.

**Monsieur GINDRE** note aussi que le parcours de spécialisation passe de 8 à 4 semaines.

**Madame MATHIEU** explique que l'architecture de la maquette a été requestionnée pour être plus en phase avec le cahier des charges du réseau PAREO. Les quatre périodes d'immersion permettront aux étudiants d'aller tester différentes formations.

**Monsieur GINDRE** s'interroge enfin sur le devenir des étudiants suite à cette année d'orientation.

**Madame MATHIEU** identifie une étudiante du master OTLV qui a réalisé un mémoire de recherche sur le DU PAREO. Il semble que les résultats sont très encourageants et l'objectif est de communiquer pour montrer de quelle façon ce DU peut répondre aux besoins d'accompagnement de ces lycéens.

**Madame PENCHAUD** voit apparaître dans la maquette de formation des intervenants extérieurs sur l'item « méthodologie du travail universitaire ».

**Madame MATHIEU** confirme qu'un collègue effectue de nombreux modules de ce type à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Cette formation se base sur la bonne volonté d'un certain nombre de collègues qui interviennent dans le DU en effectuant des conférences, et l'établissement va également chercher des intervenants extérieurs. Elle évoque notamment l'atelier « Prise de parole à l'oral » qui est dispensé par une intervenante qui a un profil « théâtre ».

Les modifications de la formation suivante :

- DU « PAREO »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### **ESA-IRCOM**

**Monsieur HOULIE**, responsable du programme des licences professionnelles au sein de l'ESA d'Angers, présente le projet de rénovation du programme licences professionnelles. L'ESA porte depuis 20 ans les LP avec l'Université d'Angers au travers d'un conventionnement autour de 7 formations de LP qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires de l'ESA. En 2022-2023, une rencontre a eu lieu avec les partenaires professionnels lors d'un conseil de perfectionnement. Il a été remonté que les étudiants n'étaient pas assez présents en entreprise selon eux et il y avait un besoin d'adéquation entre les calendriers de formation et la réalité du monde professionnel. L'idée était de capitaliser sur ces échanges pour construire ce que pouvaient être les besoins futurs des entreprises en termes de métiers en tension et rythme de l'alternance. L'ESA a aussi pris l'initiative de faire des audits blancs Qualiopi qui permettent de maintenir le programme à un certain niveau d'attente et d'exigence. L'auditeur a fait remonter un certain nombre d'éléments qui tournent autour de la posture réflexive et sur le fait de capitaliser davantage sur le temps passé en entreprise par les apprenants. Les profils d'apprenants évoluent également puisque nombre d'entre eux souhaitent poursuivre en licence professionnelle après l'obtention du BTS. Le nombre de semaines de présence à l'ESA diminue de 20 à 18, ce qui signifie 600-630 heures de formation environ, à la suite de demandes de professionnels et des étudiants eux-mêmes. Toutes les formations seront alignées à partir de la rentrée 2024-2025 sur 18 semaines de présence à l'ESA et entre 24 et 26 semaines de présence en entreprise.

**Madame TRAVIER** aimerait savoir si ces modifications auront un impact sur le service des collègues.

**Monsieur HOULIE** comptabilise 190 heures d'enseignement par les collègues des différentes composantes et essentiellement sur la licence d'agronomie. Les modifications sont à la marge et il s'agit davantage d'une année de transition avec la recherche de nouvelles compétences d'enseignants au sein de l'Université et de l'IUT pour satisfaire de nouveaux enseignements valorisés dans les UE. L'évolution des contenus n'est pas conditionnée à une réduction de la commande d'heures réalisées historiquement à l'Université d'Angers.

**Madame TRAVIER** pense qu'il serait nécessaire de soumettre les maquettes au conseil de la Faculté des Sciences.

**Monsieur VERON** signale que d'autres sujets, au-delà de la formation, vont être investis avec l'ESA en termes de partenariat comme la recherche, la diffusion de la culture scientifique, les activités d'inclusion, etc.

**Madame MATHIEU** évoque également la modification d'une maquette de licence (Humanités et Science Politique) dispensée en partenariat avec l'IRCOM. Elle évoque des conditions de validation qui évoluent, des modifications d'intitulés, etc.

## 4-3 Conventions

### **Faculté LLSH – IRCOM – DE Éducateur spécialisé**

**Madame BARBE-BOUDART** indique que dans le cadre de l'universitarisation des formations de DE d'Éducateur spécialisé, les établissements porteurs doivent conventionner avec une université publique. Les engagements de l'université sont les suivants :

- Participation aux jurys et commissions pédagogiques
- Interventions possibles d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers au sein de la formation

**Madame MATHIEU** rappelle que l'Université d'Angers est engagée historiquement auprès de l'ARIFTS mais la Région demande que ce type de formation soit déployé. Or, pour une mise en œuvre, il faut impérativement un partenariat avec une université. La convention est le fruit d'un regard croisé entre l'établissement et l'IRCOM. L'objectif était d'adopter une manière de faire similaire à celle avec l'ARIFTS et de mettre en lumière l'engagement des collègues de la Faculté LLSH dans cette formation. Elle ajoute que l'IRCOM envisage d'ouvrir cette formation à l'apprentissage.

**Monsieur PERROCHEAU** souhaite savoir si l'engagement de l'Université peut prendre d'autres formes.

**Monsieur BAUMARD** répond que l'aspect réglementaire a trait à la participation d'universitaires aux jurys et commissions pédagogiques. L'intervention d'enseignants et d'enseignants-chercheurs constitue un plus qui permet d'ajouter du crédit au dossier porté par l'IRCOM auprès du rectorat.

**Madame MATHIEU** insiste sur le fait qu'il fallait rester équitable avec ce qui est fait actuellement avec l'ARIFTS. C'est la raison pour laquelle la convention a été retravaillée après une première proposition de l'IRCOM. Un article prévoyait par exemple que l'IRCOM vienne présenter sa formation dans les murs de l'Université, ce qui n'est pas fait dans le cadre du partenariat avec l'ARIFTS. Cet article a donc été supprimé pour une question d'équité de traitement.

**Monsieur PERROCHEAU** s'étonne, à titre personnel, que la Région ne passe pas plutôt par l'ARIFTS étant donné que l'IRCOM est une école privée et qui se revendique comme très religieuse.

**Madame MATHIEU** confirme que la Région a fait pression pour que l'IRCOM puisse se positionner dans ce panel de possibilités de formation.

**Monsieur LEVEQUE** souligne que l'IRCOM est une école privée qui demandent 4 500 € au minimum de droits d'inscription aux étudiants. L'IRCOM va à l'encontre des valeurs prônées par l'Université d'Angers et Monsieur LEVEQUE encourage donc les membres de la CFVU à voter contre cette convention.

**Madame MATHIEU** entend le positionnement de Monsieur LEVEQUE tout en précisant que cette formation est prévue intégralement en apprentissage. Il faut rester vigilant sur la mise en œuvre de cette formation.

**Madame HOCQUET** aimerait savoir ce que cela change en termes de droits d'inscription.

**Madame MATHIEU** répond que l'employeur prendra en charge la formation.

**Madame MEYNARD** demande s'il existe une formation équivalente à l'Université d'Angers.

**Madame MATHIEU** répond que non mais l'Université est engagée avec l'ARIFTS qui est un partenaire historique. C'est à l'ARIFTS que sont dispensées les formations du domaine social.

**Madame HARTHEISER** précise que l'ARIFTS a de plus en plus de mal à recruter des étudiants.

**Madame BARBE-BOUDART** souligne que les collègues de Psychologie n'ont jamais été contactés par l'ARIFTS pour intervenir dans leurs formations. Le fait que la formation soit ouverte à l'apprentissage semble intéressant et valorisant. Il faudra effectivement être vigilant sur le contenu de la formation et la façon dont elle sera dispensée. Il faut savoir que les collègues ont été rassurés par l'IRCOM sur le contenu des enseignements. Elle rappelle enfin que des collègues de l'Université interviennent dans des formations de l'UCO et ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible de faire de même avec des formations de l'IRCOM. En tout état de cause, elle assure que la vigilance sera de mise du côté de la Faculté LLSH.

**Monsieur PERROCHEAU** pense que cette convention s'inscrit dans un cadre plus général qui dépasse l'Université d'Angers, l'IRCOM et l'ARIFTS. Il s'agit en réalité d'un désengagement d'une partie des pouvoirs publics par rapport à l'enseignement des formations dans le domaine sanitaire et social. La Région finance moins de places et se dirige dorénavant davantage vers le privé.

**Madame HOCQUET** s'interroge sur la possibilité de mettre en place l'apprentissage compte tenu du secteur.

**Monsieur LEVEQUE** avoue avoir côtoyé l'IRCOM et n'est pas sûr que la philosophie générale de l'école aille avec la convention proposée.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 12 voix pour, 6 voix contre et 11 abstentions.

#### **IAE – Lycée Jean Monnet – DN MADE**

**Madame MATHIEU** indique qu'il s'agit de prolonger la convention votée en 2021.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### **Faculté de Santé – CFA LV Consultant – DEUST Préparateur en pharmacie**

**Madame BAGLIN** explique qu'il s'agit en fait d'une officialisation d'un partenariat déjà en place entre les CFA d'Angers et de Guyane du fait des besoins de formation de préparateurs en pharmacie en Guyane. Ce projet est soutenu par un groupement de pharmaciens en

Guyane qui emploiera des apprentis et mettra à disposition des pharmaciens salariés pour participer à la formation. 15 à 20 étudiants sont attendus par an.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### **ESTHUA – ESHRA – Licence Tourisme, parcours Hospitalité**

**Madame REY** informe que l'ESHRA est une école agréée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique située à Alger sur un site de 15 hectares en bord de mer. Elle a pour objectif de participer au développement touristique et économique en Algérie et en Afrique, en formant de nouveaux managers et leaders pour une carrière dans l'industrie de l'hôtellerie, de la restauration et de tous les autres métiers de l'industrie du tourisme. Un minimum de 20 étudiants par année de Licence (L2 et L3) est attendu. 4 axes stratégiques pour l'ESTHUA ont été identifiés dans ce partenariat :

- Renforcement du réseau international
- Participation à la francophonie
- Découverte d'un marché touristique émergent
- Développement du Master Monde Africain de l'ESTHUA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### **ESTHUA – IFCT Canton – Licence Tourisme**

**Madame REY** présente le renouvellement de la convention portant coopération dans le cadre de l'institut Franco-Chinois de Tourisme (IFCT). Les étudiants de l'IFCT sont recrutés en Chine et suivent un cursus co-construit les conduisant à une double diplomation :

- Benke (diplôme chinois) en Management ;
- Licence mention Tourisme.

Il existe des possibilités de mobilités sur un semestre pour les étudiants chinois vers la France et pour les étudiants français vers la Chine.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### **4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O)**

**Monsieur BAUMARD** recense 803 inscrits aux E2O en 2023-2024, chiffre en stagnation depuis plusieurs années. La majorité des étudiants sont en L2 et en L3 parce que certaines composantes font le choix de ne pas proposer des E2O en L1. L'offre la plus importante se concentre au SUAPS. Le taux de validation est très important, à hauteur de 88 %. Il rappelle que les langues prises dans le cadre de l'E2O sont dispensées à l'UCO. Il mentionne les E2O qui ne seront plus proposées à la rentrée prochaine :

- BD du Réel : composer un récit graphique (fin du partenariat avec Report'cité et absence de la collègue porteuse)
- Doux de la feuille : création de podcasts autour de la communauté universitaire (fin du partenariat avec Report'cité et absence de la collègue porteuse)



- Atelier théâtre niveau 1 (décision du porteur)

Par ailleurs, il liste quelques E2O dont le contenu est revu :

- Du CV à l'entretien maximiser vos chances d'être retenu (Stage, Alternance, Emploi)
- Ouvrir son cabinet ou lancer son activité libérale
- Valorisation de l'engagement étudiant

**Madame GRIMAUT** explique que l'E2O « Ouvrir son cabinet ou lancer son activité libérale » a été proposé dans le cadre du forum des métiers LLSH cette année et elle n'a jamais vu autant de personnes venir. Il est fait appel à la maison des professions libérales des Pays de la Loire qui viendra gratuitement pour accompagner les étudiants.

**Monsieur BAUMARD** liste enfin les créations d'E2O :

- Guitare
- Labo Sonore
- Parcours d'écriture contemporaine (Cholet + Angers)
- Parcours culturel et artistique
- Animation des jardins partagés

**Madame MATHIEU** pense qu'il faudrait intégrer, dans le cadre de la prochaine offre de formation, les E2O dans un engagement pour qu'ils soient pleinement valorisés dans le parcours des étudiants.

**Monsieur BORDET** en profite pour préciser que l'axe vie étudiante du COMP concerne les rythmes étudiants et la question de l'engagement dans sa globalité.

**Monsieur BAUMARD** présente le calendrier 2024-2025 :

- E2O annuelles et semestre 1 :
  - Semaine inscription : 23 au 27 septembre 2024.
  - Début effectif des activités semaine du 7 octobre (ou du 14 octobre pour le SUAPS)
- E2O du semestre 2 :
  - Semaine inscription : 13 au 17 janvier 2025
  - Début effectif des activités semaine du 27 janvier.

La liste et le calendrier des E2O ouverts en 2024-2025 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

## 5. Vie universitaire

### 5-1 Modification du règlement du FSDIE

**Madame GIRARD** présente les modifications du règlement du FSDIE pour s'adapter aux réalités du terrain :

- Article 1 : Ajout du critère d'éligibilité suivant : « Une attention particulière est portée à l'impact environnemental du projet (labellisation d'événements responsables, bilan carbone, mobilités douces...) et à son caractère inclusif. »

- Article 2 : Suppression de la mention suivante : « Un bilan carbone prévisionnel concernant les transports devra impérativement figurer à la présentation du projet. » Cette demande est en effet difficilement réalisable, même si cela n'empêche pas l'accompagnement et la sensibilisation des associations à des choix plus écoresponsables dans leurs déplacements et leurs projets.
- Article 2 : Suppression de la mention « exclusive » à la phrase « doivent être à destination exclusive des étudiant.e.s de l'UA ou de la communauté UA . »
- Article 4 : Ajout de la mention suivante : « La sous-commission s'attachera notamment à prendre en compte : - L'accessibilité sociale aux événements et l'inclusivité de ces derniers »
- Simplification du processus de versement des fonds FSDIE :
  - Suppression des conventions à signer par les associations
  - Le relevé de décision validé par la Présidente UA
  - Un courrier officiel d'attribution envoyé aux associations reprenant les engagements pris
- Article 5 : Notification de la décision : « Un courrier d'attribution est réalisé et envoyé à l'association porteuse du projet » ; Versement de la subvention : « La subvention « FSDIE » est versée sur le compte bancaire de l'association portant le projet à la suite de la signature du relevé de décision par le.la président.e de l'Université ou son.sa délégué.e.
- Article 5 : Engagements des bénéficiaires d'une subvention : « En cas d'annulation du projet de son propre fait, l'association s'engage à rembourser la totalité ou une partie de la subvention accordée selon les dépenses engagées. »
- Sanctions : Ajout du paragraphe suivant : « « L'Université se réserve le droit de saisir la commission disciplinaire ou d'engager des poursuites conformément au droit en vigueur. La commission disciplinaire peut notamment être saisie de tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université. À titre d'exemple, l'Université se réserve le droit de saisir la commission disciplinaire pour des faits de détournement de fonds, d'utilisation erronée des fonds, de production de faux bilans moraux et financiers, etc. »

**Madame MEYNARD** s'interroge sur d'éventuelles clauses d'annulation d'un projet et si l'Université se réserve le droit d'annuler le financement d'un projet.

**Madame GIRARD** indique que les associations sont accompagnés dans un premier temps pour voir si leur projet entre dans le cadre réglementaire. Il est ensuite présenté devant la commission FSDIE composée de membres étudiants, enseignants et BIATSS de l'Université. Elle ne croit pas qu'il soit prévu juridiquement que l'Université puisse demander l'annulation de la subvention versée à une association. En revanche, en cas de litiges, l'établissement est en droit de saisir les instances et d'exiger un remboursement de la subvention versée.

**Monsieur FLACHAIRE** revient sur la question du calcul du bilan carbone.

**Madame GIRARD** explique que ce calcul nécessite des compétences et un savoir particulier. C'est la raison pour laquelle il est supprimé du règlement du FSDIE et entre dans le cadre de la préconisation. L'idée est de faciliter les choses tout en étant conscient de ces enjeux.

**Monsieur FLACHAIRE** propose de se rapprocher de l'ADEME pour ce calcul du bilan carbone.

**Monsieur BORDET** signale que des écoles d'ingénieur ont commencé à développer des outils assez simples pour réaliser un bilan carbone et il s'agit de s'en rapprocher progressivement.

La modification du règlement du FSDIE est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, un membre est parti en cours de séance.

## 5-2 Calendrier de mise en œuvre du budget participatif

**Monsieur BORDET** et **Monsieur BARBAUD** présentent ce point (cf. diaporama de séance). L'Université d'Angers met à disposition des étudiants une enveloppe financière afin qu'ils puissent proposer des projets qui leur seront soumis au vote. Les projets retenus seront ensuite réalisés par l'Université. Ce dispositif participatif invite les étudiants à devenir acteurs de leurs campus en participant à leur amélioration. Il s'agit d'un projet d'administration et d'une approche usager puisque les étudiants sont la raison d'être de l'établissement. Les projets doivent bénéficier à tous les étudiants. Une volontaire en service civique a été sondée l'Université Rennes 2 qui a un très bon recul sur le budget participatif et une réunion a été organisée avec tous les services concernés puisque l'implication de tous est nécessaire à la réussite de ce projet. Le budget envisagé est de 50 000 € dont 40 000 € issus des fonds CVEC et 10 000 € issus du projet EU-GREEN. Il a été décidé de faire appel aux services de l'Université pour mettre en place une plateforme numérique dédiée au budget participatif qui servira à déposer des projets et à voter pour ceux-ci.

Seuls les étudiants pourront déposer des projets. Un dépôt individuel est privilégié pour bien distinguer ces projets de ceux déposés dans le cadre du FSDIE. Les étudiants des partenaires pourront voter mais il conviendra de s'assurer que les projets concernent l'Université d'Angers. Il y a la volonté de s'assurer que le budget participatif s'adresse et bénéficie à tous les étudiants, et donc également à celles et ceux des sites délocalisés. Il est important qu'un maximum d'étudiants ayant participé au dispositif puisse en voir la réalisation concrète d'où une mise en œuvre des projets dans les 2 ans. Des temps de rencontres avec les étudiants pourraient être mis en place tout au long de l'appel à projet.

En termes de calendrier, l'appel à projet sera lancé en novembre-décembre 2024, avant une révision de la faisabilité des projets entre début janvier et début mars. Le vote est prévu entre les vacances d'hiver et de Pâques pour une mise en œuvre des projets lauréats lors de la fin de l'année universitaire 2024-2025.

**Madame HOCQUET** aimerait savoir si les enseignants peuvent inciter les étudiants à déposer des projets.

**Monsieur BORDET** explique que les enseignants peuvent se servir d'un projet comme terrain d'étude pour susciter des initiatives étudiantes dans le cadre du budget participatif. Il distingue bien le volet pédagogique du volet initiative étudiante.

**Monsieur LEVEQUE** pense qu'une association qui déposerait un projet aurait l'avantage d'avoir le soutien de plusieurs étudiants.

**Monsieur BARBAUD** indique que ces projets entrent déjà dans le cadre du FSDIE. Même si le dépôt est individuel, rien n'empêche des étudiants de le travailler en collectif.

**Monsieur BORDET** estime qu'il sera possible de réaliser un bilan et de réajuster le dispositif pour sa deuxième édition.

**Madame RICHARD** souligne que le but du budget participatif est que toute l'Université d'Angers puisse en bénéficier.

**Monsieur FLACHAIRE** aimerait savoir comment il est possible de s'assurer de la continuité d'un projet si jamais l'étudiant porteur n'est plus étudiant l'année suivante. Par ailleurs, il s'interroge sur de possibles autres sources de financements comme des entreprises qui pourraient sponsoriser tel ou tel projet ou la commission CVEC du CROUS.

**Monsieur BARBAUD** indique qu'il est prévu de créer un comité qui aurait la responsabilité de suivre l'évolution du projet.

**Monsieur BORDET** ajoute que l'établissement prend l'engagement de garder le contact avec le porteur du projet même s'il n'est plus étudiant de l'Université d'Angers pour recueillir son avis sur le suivi. La question de la pérennité des projets se pose également. Il sera possible de consacrer une partie de l'enveloppe du budget participatif pour assurer cette pérennité et il sera également possible de mobiliser la Fondation de l'Université afin que des entreprises accompagnent certains projets dans la durée.

Le calendrier de mise en œuvre du budget participatif est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, un membre est parti en cours de séance.

### 5-3 Bilan de la vie associative et des initiatives étudiantes

**Madame GIRARD** présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'enveloppe du FSDIE était de 130 k€ en 2023 pour une utilisation à hauteur de 95 %. Elle constate une réduction des dépenses annexes pour se focaliser davantage sur les projets étudiants qui représentent 118 230 €. En termes de thématiques, le premier poste reste la culture et la culture scientifique (33 % du budget) suivie des événements festifs (18 %) et du social et solidaire (15 %). La vie associative étudiante de l'Université d'Angers c'est une communauté de 80 associations identifiées sur les campus (Angers – Cholet – Saumur – Sables d'Olonne) et plus de 2 500 étudiants investis chaque année (membres, adhérents, bénévoles). 45 associations sont signataires de la charte des associations et 6 associations ont obtenu le label « soirée responsable ». 13 associations ont suivi la formation prévention UA « événements festifs » et 22 projets étudiants ont été proposés à la Parenthèse. En termes de perspectives, la charte des associations est en cours de réécriture pour une mise en application en 2025. L'angle DDRS sera accentué et les associations seront associées à la création d'un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La semaine des associations aura lieu du 14 au 18 octobre 2024. Une chargée de mission et un volontaire en service civique ont été recrutés pour renforcer l'équipe du pôle vie associative.

## **6. Questions diverses**

*Aucune question diverse inscrite à l'ordre du jour.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MATHIEU clôt la séance à 17h50.

La Présidente de l'Université d'Angers

*Françoise GROLLEAU*

## 7. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 08 juillet 2024

# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 juillet 2024

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Perspectives et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

# 1. Informations

1-1 Parcoursup

1-2 Mon Master

1-3 Recours gracieux

1-4 Droits d'inscription

1-5 AAP Université inclusive démonstratrice



# 1-1 Informations Parcoursup

## Parcoursup licence

- Capacités d'accueil : **4666** (4671)
- Nombre candidats appelés : **4426** (4434)
- Nombre candidats ayant accepté définitivement : **3573** (3397)
- Nombre candidats ayant accepté non définitivement : **822** (1009)
- Formations ayant appelé tous les candidats : **32/58** (35/59)
- Candidats sur liste d'attente : **2799** (3971)
- Formations ouvertes en phase complémentaire : **23** (28)

(\*Données BCFVU du 28 juin 2023)

# 1-1 Informations Parcoursup

## Parcoursup BUT

- Capacités d'accueil : **642** (636)
- Nombre candidats appelés: **675** (672)
- Nombre candidats ayant accepté définitivement : **586** (564)
- Nombre candidats ayant accepté non définitivement : **86** (103)
- Candidats sur liste d'attente : **1240** (1756)
- Formation ouverte en phase complémentaire : **1** GEII bac techno (1 GEII bac Techno)

(\*Données BCFVU du 28 juin 2023)

# 1-2 Informations Mon Master

## Mon Master

- Appel des candidats depuis le 4 juin
- Capacité offerte limitée : **1689** (1672)
- Nombre de candidatures classées : **9516** (7936)
- Nombre propositions acceptées définitivement : **1403** (673)
- Nombre de propositions acceptées provisoirement : **173** (341)
- Nombre de candidats sur listes d'attente : **795** (2998)
- Nombre de formations ayant épuisé sa liste de candidats classés : **21/70** (15/69)
- Nombre de formations ouvertes en phase complémentaires : **17**

Attention Master Tourisme monde russe ne souhaite plus ouvrir en PC

(\*Données BCFVU du 28 juin 2023)

# 1-3 Informations Recours gracieux

## Recours gracieux

Demandes de recours gracieux au 08/07/2024

	total	Man	L1	L3	LAS	LP	M1	M2
DEG	7		3	3				1
ESTHUA	1						1	
IAE	2						2	
LLSH	47		1	1	1	4	40	
SCIENCES	9	1					6	2
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>49</b>	<b>3</b>

dont 34 M1  
Psychologie

Nombre de recours gracieux au 08/07/2024 : 66 vs 76 au 07/07/2023

# 1-4 Informations Droits d'inscription

## Droits d'inscription

- Modification des droits nationaux :  
**175€** (170€) en licence et **250€** (243€) en master
- CVEC **103€** (100€)
- Pas de droits différenciés pour les étudiants étrangers

# 1-5 Informations AAP Incl'UA

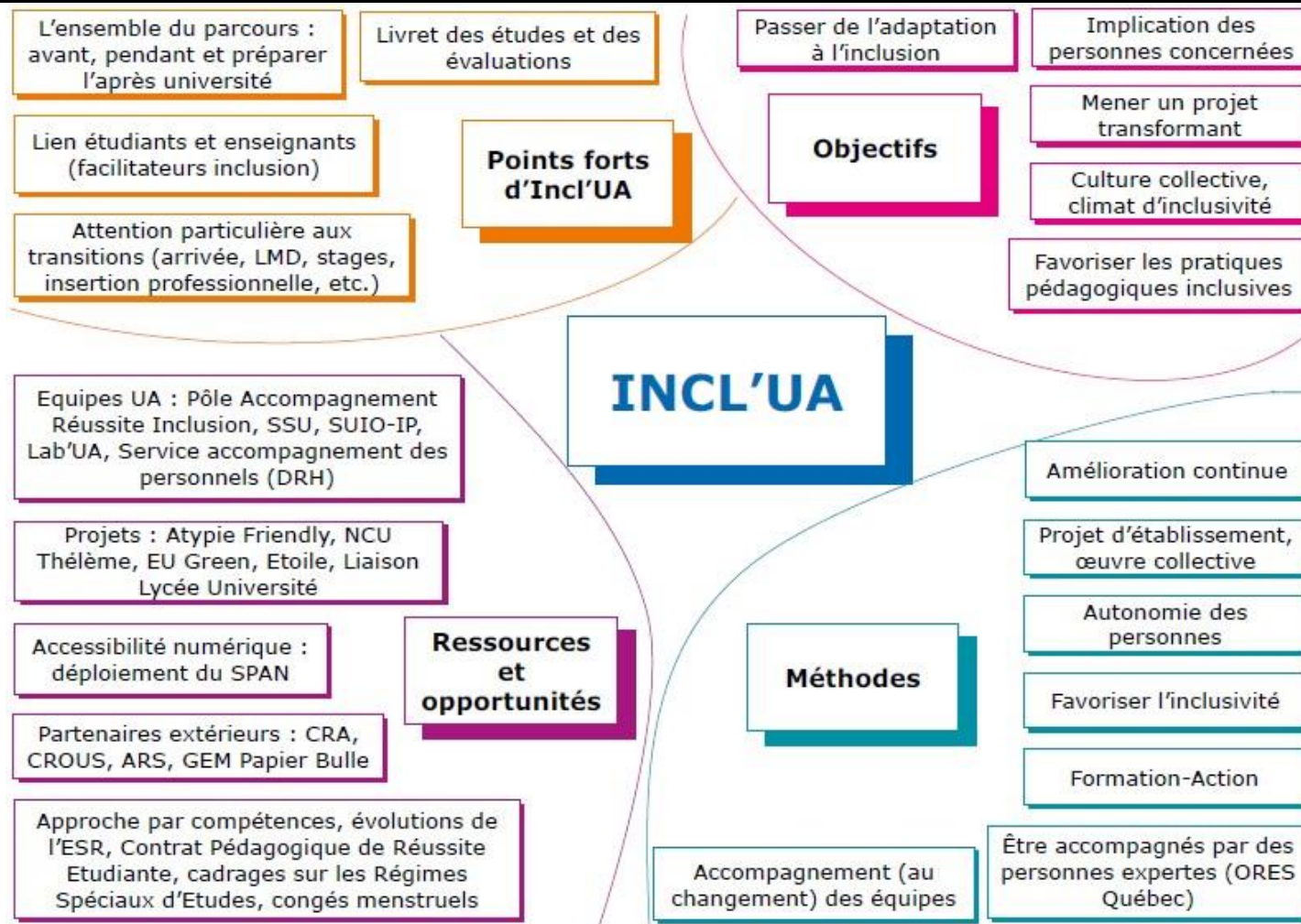
AAP Université inclusive  
démonstratrice



**Incl'UA Lauréat**

Confirmer notre culture de  
l'accompagnement, de  
l'inclusion et de  
l'inclusivité

Projet 2025-2027  
Budget : **1 969 750 €**



# 2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal de la CFVU du 17 juin 2024 – **VOTE**

# 3. Perspectives et moyens

3-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation – débat



# COMP 2025-2027



UNIVERSITÉ  
angers

# COMP 2025-2027

- Contrat d'objectifs, de moyens et de performance
- Nouveau moyen de financement des universités (0,8% SCSP) pour 3 ans (RH, outils, prestations, équipement,...)
- Dialogue avec la DGESIP et le rectorat : un projet en navette
- Vote au CA exigé après validation par la DGESIP
- Consultation proposée dans les instances CR et CFVU
- 6 axes (4 politiques ministérielles, 1 axe pilotage, 1 axe libre)
  - Tous doivent être décrits mais la demande de financement n'est pas forcément attendue sur tous les axes
  - Un ou deux indicateurs / axes (à respecter pour le versement des 20% restant)
  - Un aspect de différenciation est attendu

# Les 6 objectifs

## 4 Objectifs de politique publique



Renforcer le pilotage de l'offre de formation



Renforcer le pilotage de la stratégie de recherche et d'innovation



La mobilisation de l'enseignement sup.et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions



Bien être des étudiants

## 2 Objectifs Etablissement

Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement

Stratégie particulière de l'établissement s'inscrivant dans son contrat pluriannuel, en cohérence avec ses partenaires, en particulier les ONR

# ICOMP 2025-2027

18 Juin  
24

Circulaire MESR Vague 3

Juin à Fin  
août

Co-Construction et écriture V1  
Accompagnement des établissements dans l'élaboration du COMP en lien avec le dialogue de performance 2024

- UA transmet le Projet de COMP en lien avec le dialogue de performance 2024

**Concertation**  
Bureau de la CFVU et CFVU

01- 12  
Sept

Echanges entre l'UA et le rectorat

12 Sept

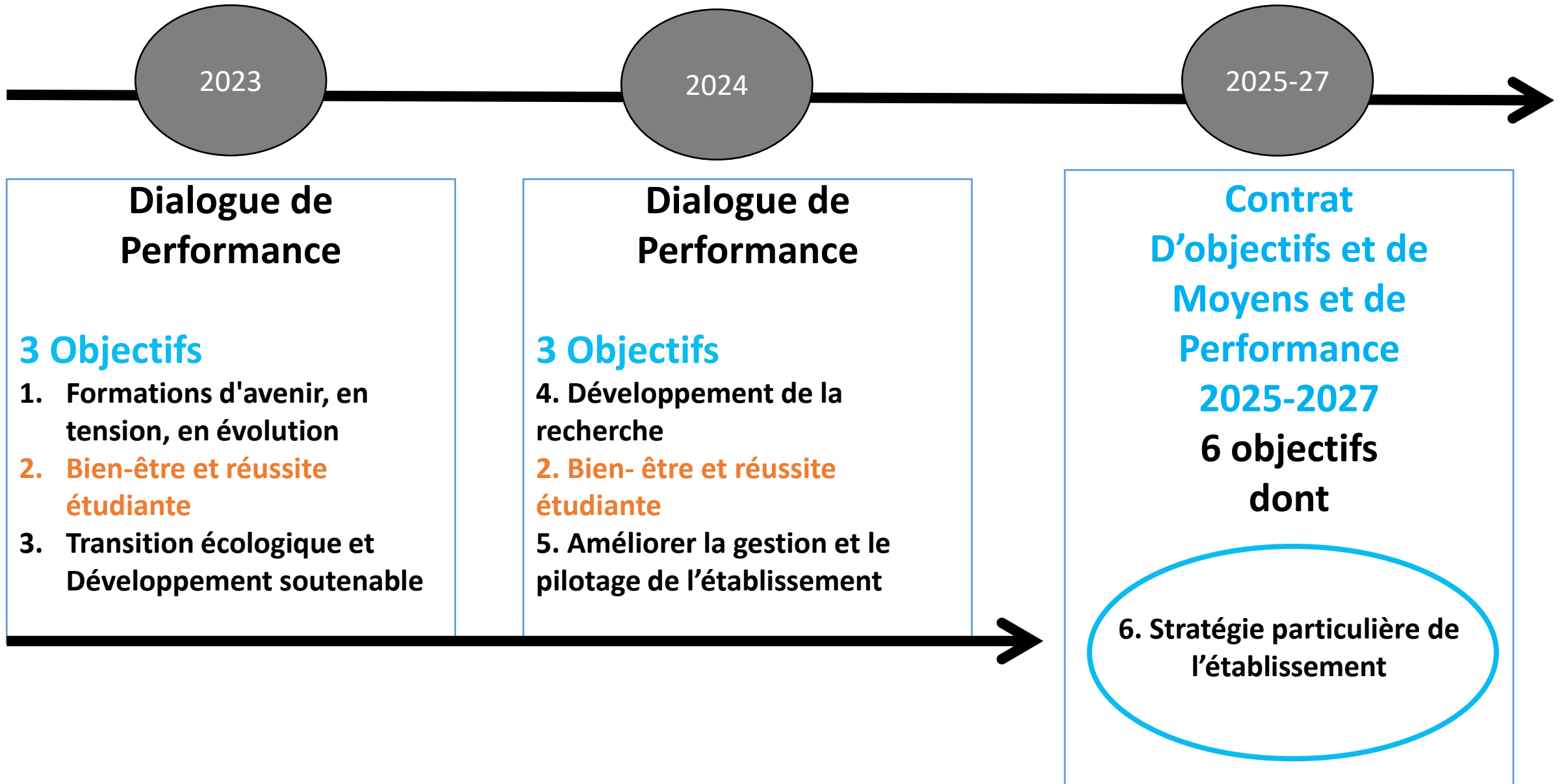
- Rectorat transmet le projet de COMP à DGESIP et une note de la rectrice sur l'appréciation du projet de COMP

**Validation**  
Bureau CFVU et CFVU

1er Oct au  
15 déc 24

Dialogue COMP avec établissements, en présence des recteurs  
Réunions de 2h00 avec les établissements, DGESIP-DGRI et recteurs

# Les étapes



# ■ DP 2023

3 Objectifs  
827 k€

---

**Formations d'avenir, en  
tension, en évolution**

---

**Le bien-être et la réussite  
des étudiants**

---

**Transition écologique et  
Développement  
soutenable**

# IDP 2023

## Formations d'avenir, en tension, en évolution (100k€ + 3 etp)

- **Mettre en place un observatoire en coopération avec les entreprises**
- **Construire une offre de formation en FTLV en lien avec les besoins territoriaux**
- **Optimiser la commercialisation de l'OF**

## Bien être et réussite étudiante (95 K€ + 2 etp)

- **Créer un budget participatif (budget fonctionnement UA)**
- **Soutenir le pôle accompagnement de la DEVEC pour les étudiants avec régime spécial d'études et étudiants internationaux**
- **Institutionnaliser l'engagement étudiant (1 service civique)**

## Transition écologique et Développement soutenable (632 k€ + 1 etp)

- **Mettre en œuvre la formation TEDS en composantes**
- **Développer la formation TEDS des doctorants**
- **Soutenir le pilotage établissement TEDS**

# ■ DP 2024

3 Objectifs  
685 k€

---

**Le développement de la recherche  
et de l'innovation au meilleur  
niveau européen et international**

---

**Le bien-être et la réussite des  
étudiants**

---

**Améliorer la gestion et le pilotage  
de l'établissement**



# IDP 2024

**Le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international (425 k€ - budget soutien à la recherche + Contrats apprentis, 1,5 etp UA)**

- **Soutenir la recherche translationnelle en santé (co fin. CHU 1,5 etp /4 axes)**
- **Renforcer l'attractivité recherche par l'amélioration de l'accueil aux nouveaux EC-C**
- **Science et société: soutenir le développement des recherches de sciences participatives sur le thème TEDS**
- **Science ouverte :adapter les organisations au service de la recherche ( Sécurité PPST et sureté informatique des data et recherches)**

**Le bien-être et la réussite des étudiants (100 k€, contrats étudiants, 2etp)**

- **Créer un pôle citoyenneté au sein de la DEVEC et développement de l'engagement étudiant - citoyen**
- **Renforcer le pôle Accompagnement DEVEC avec focus santé**
  - **Prolongation de l'accompagnement des étudiants de seconde année de médecine (fléchissement des taux de réussite LAS/PAS)**

**Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement (160 k€- fonctionnement et 1etp)**

- **Accompagner le projet d'administration de l'Université**
  - **Stratégie et pilotage financier**
  - **Stratégie et pilotage RH**
  - **Pilotage par l'amélioration continue des process et la démarche qualité**
- **Faciliter le recrutement, la gestion et la fidélisation des vacataires**

# COMP 2025-2027

## Les objectifs qui me semblent intéressants à mettre en avant pour la formation, l'orientation et la vie des étudiants

- Elaboration et pilotage de l'offre de formation FI et FP (outils, méthodologie, qualité, soutenabilité financière)
- Accompagnement, réussite et bien-être de nos étudiants tout au long de leur formation
- Repenser les formations à la lumière des grands enjeux : DDERS, IA, engagement, APC, inclusivité ... Un fil rouge pour l'ensemble de nos formations

Dans le cadre de l'item 1 (pilotage offre de formation), envoi par le MESR d'une fiche d'analyse dite Quadrant

- On y trouve les résultats en termes de taux de réussite (L, LP, M), taux de poursuite (pour la licence), taux d'insertion professionnelle (pour les LP et les master)

=) pour l'UA, résultats (émanant de la DPE) sont plutôt très bons 😊

=) Des incohérences sur qqles chiffres : la DPE est en train de produire une analyse précise du document (correction de certains chiffres, mise en avant de certains biais...)

- Objectif du doc : conduire les universités à cibler des formations qui mériteraient peut-être d'être « transformées » sachant que nous faisons déjà ce travail (conseils de perf., modification de MCC, fermetures, création de mention/parcours en cours d'accréditation....)

# 3-1 Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance – volet Formation – débat

## **Proposition d'une méthodologie de travail :**

- Réunion d'un bureau CFVU le 15 juillet à 10h
- Mise en place d'un comité stratégique pour préparer l'auto évaluation et le nouveau contrat ? et/ou bilatérale régulière avec les composantes ?

# 4. Enseignement et conventions

4-1 Projet d'accréditation du Master droit notarial – Faculté DEG – **VOTE**

4-2 Modification des MCC – **VOTES**

4-3 Conventions – **VOTES**

4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) :

- Bilan des E2O 2023-2024 – **information**
- Liste des E2O ouverts en 2024-2025 – **VOTE**

# 4-1 Projet d'accréditation du Master droit notarial – Faculté DEG – **VOTE**

Demande d'accréditation hors vague master mention « Droit notarial ».

Contexte de l'ouverture :

- Demande de la profession pour assurer le renouvellement des notaires et de leurs collaborateurs et disposer d'une formation de qualité localement.
- Renforcer l'offre de formation de l'UFR Droit Economie Gestion en droit et notamment en matière notariale (LP Métiers du notariat)

Projet de formation :

- Master 1 : 469h d'enseignement, mutualisées avec le M1 Droit privé & M1 Droit des affaires
- Master 2 : 401h d'enseignement, ouverture en alternance

Partenariat avec l'Institut National de formation des Notaires pour permettre aux étudiants d'accéder au Diplôme Supérieur de Notariat, nécessaire pour exercer la profession de notaire.

Effectifs attendus : 15 étudiants par promotion.

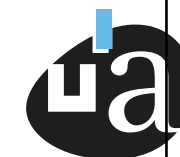
# 4-2 Modification des MCC – VOTES ESTHUA

Licence Mention Arts Parcours Culture et Patrimoine (Saumur)	Modifications de volumes horaires
Licence 3 Mention Arts Parcours Patrimoine et Cultures Littorales (Les Sables d'Olonne)	Modifications de volumes horaires
Licence 3 Mention Arts Parcours Théâtre et Comédie Musicale	Modifications de volumes horaires
Licence 3 Mention Tourisme Parcours Accueil, Conseil et Commercialisation	Modifications de volumes horaires
Licence 3 Mention Tourisme Parcours Tourism and Leisure	Modifications de volumes horaires, d'UE, d'ECTS, de coeff
Licence 3 Mention Tourisme Parcours Cuisine et Gastronomie / Food and Beverage (CCI)	Modifications de volumes horaires
Licence Mention Tourisme Parcours Tourisme	Modifications de volumes horaires, d'UE, d'ECTS, de coeff, mutualisation
Licence Mention Tourisme Parcours Hospitalité (formation initiale)	Modifications de volumes horaires, d'UE, d'ECTS, de coeff, mutualisation
Licence 3 Mention Tourisme Parcours Hospitalité (apprentissage)	Création
Licence Mention Tourisme Parcours Tourisme Canton	Modification en profondeur à la suite du renouvellement de la convention
Licence 3 Mention Tourisme Parcours Management d'un Parc à thème	Création

# 4-2 Modification des MCC – VOTES

## ESTHUA

Master Mention Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) Parcours Luxe et Arts de la France (LAF)	Modifications de volumes horaires
Master Mention Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) Parcours Médiation Culturelle et Communication (MCC)	Modifications de volumes horaires et d'épreuves
Master Mention Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) Parcours Patrimoine et Tourisme (PT)	Modifications de volumes horaires
Master Management Sectoriel parcours Gastronomie & vin	Modifications volumes horaires, démutualisation
Master Management Sectoriel parcours Restauration	Modifications volumes horaires, de libellé, démutualisation, suppressions d'EC
Master Management Sectoriel parcours Hôtellerie	Modifications volumes horaires, de coefficients, d'ECTS, suppressions d'EC
Master Management Sectoriel parcours Évènementiel	Modifications volumes horaires, de coefficients, d'ECTS, de MCC, suppressions d'EC
Master Tourisme Sportif et d'Aventure (TSA) - Saumur	Modifications de volumes horaires
Master Tourisme parcours Innovation et Création d'Entreprises Touristiques (ICET)	Modifications de volumes horaires
Master Tourisme parcours Management des Organisations Touristiques et Digital (MOTD)	Modifications de volumes horaires, suppression de matières
Master Tourisme parcours Projet et Développement Touristique des Destinations (PDTD)	Modifications de volumes horaires, de coefficients, d'ECTS, suppression de matières
Master Tourisme parcours Espaces et sociétés littorales (ESL) Les Sables	Modifications de volumes horaires
Master Management Sectoriel parcours Résidences et Services Séniors (RSS)	Déplacement d'UE entre semestres, ajout de réunions de rentrée
Master Tourisme Monde Latino Américain (MLA)	
Master Tourisme Monde Russe et Europe Centrale et Orientale (MRECO)	Modif Vol horaire , ECTS, Coef ,
Master Tourisme Monde Africain (MA)	Création ou modification ou déplacement d'UE / EC, modifications d'épreuves
Master Tourisme Monde Chinois et Asiatique (MCA)	





# 4-2 Modification des MCC – VOTES

## *IUT*

BUT 1 Animation	Création
LP PME-PMI	Modification coefficient, ECTS, volumes horaires, création/suppression de matières
BUT 3 GACO parcours MDFS	Création
BUT 3 GACO parcours MCMO	Création

# 4-2 Modification des MCC – VOTES

## LLSH

Licence Allemand (L3)	Modification durée épreuve
Licence Espagnol (L2+L3)	Modification d'épreuves
Double licence Anglais-Allemand (3 années)	Création de nouveaux socles (L1 + L2 +L3) + modif durée EPR (L3)
Double licence Anglais-Espagnol (L2 + L3)	Modification d'épreuves
Master traduction (M1 + M2)	Modification ECTS + conditions validation + épreuves

# 4-2 Modification des MCC – **VOTES**

## *Faculté des Sciences*

<b>Double Licence 1 Mathématiques-Economie</b>	Correctif suite CFVU du 17 juin : précision apportée sur la 2 <sup>e</sup> session sur les blocs Economie
<b>Double Licence 2 Mathématiques-Economie</b>	Correctif suite CFVU du 17 juin : précision apportée sur la 2 <sup>e</sup> session sur les blocs Economie
<b>Double Licence 3 Mathématiques-Economie</b>	Correctif suite CFVU du 17 juin : précision apportée sur la 2 <sup>e</sup> session sur les blocs Economie
<b>LP Manager en Entreprise d’Horticulture et de Paysage</b>	Correctif suite CFVU du 17 juin : déplacement d'enseignements et modification de valeurs ECTS
<b>M2 Biologie Végétale (BV) (3 parcours PHP, SPP et HIPS)</b>	Modification d'évaluation d'un enseignement et des conditions de validation de l'année d'études

# 4-2 Modification des MCC – **VOTES**

## *Faculté de Santé*

DIU Du soin à l'accompagnement médico-social des maladies rares neuro-évolutives	DU devient DIU - nouveau partenaire
DIU Evaluation des interactions médicamenteuses	Modif validation, vol horaire
DIU Simulation en sciences de la santé	Modif partenaire, conditions validation, coef et type d'EPR
DIU Stéatohépatique dysmétabolique NASH	Modif vol horaire
DIU Echographie clinique en service de maladies infectieuses et tropicales	Modif tarif
DE IPA	Modif vol horaire
1ère année formation approfondie en sciences maïeutiques	Création ou modification EC, modifications d'épreuves
Pluripass et Licences Accès Santé	Création ou modification ou déplacement d'UE / EC, modifications d'épreuves

# 4-2 Modification des MCC – **VOTES**

## *SUIO IP*

### **DU PAREO :**

Modification volumes horaires, coefficients, création matières

# 4-2 Modification des MCC – *ESA-IRCOM*

## **Présentation des évolutions des maquettes de :**

- Licences professionnelles de l'ESA en conventionnement
- Licence de l'IRCOM en conventionnement

# 4-3 Conventions – VOTES

## UFR LLSH - IRCOM

Type de convention	Nouvelle convention
Responsable de formation	UFR LLSH – Golda Cohen, Valérie Barbe-Boudart, Christine Gaux
Diplôme concerné	Diplôme d'Etat (DE) d'Educateur spécialisé

Dans le cadre de l'universitarisation des formations de DE d'Educateur spécialisé, les établissements porteurs doivent conventionner avec université publique.

Engagement de l'université :

- Participation aux jurys et commissions pédagogiques
- Interventions possibles d'EEC de l'UA au sein de la formation

Pas d'inscription de ces étudiants à l'Université.

**POUR VOTE**

# 4-3 Conventions – **VOTES** IAE – Lycée Jean Monnet

Type de convention	Avenant prolongation (2021, <b>2024</b> )
Responsable de formation	IAE – Gaëlle Pantin-Sohier, Bruno Daucé
Diplôme concerné	Diplôme national des métiers d'arts et du design (DN MADE) – Spécialité Design de produits et matériaux

Dans le cadre de l'universitarisation des formations de DN MADE, les établissements porteurs doivent conventionner avec université publique.

Engagement de l'université :

- Participation aux jurys et commissions pédagogiques
- Interventions possibles d'EEC de l'UA au sein de la formation

Pas d'inscription de ces étudiants à l'Université.

**POUR VOTE**



# 4-3 Conventions – **VOTES**

## UFR Santé – CFA LV Consultant

Type de convention	Nouvelle convention
Responsable de formation	UFR Santé – Sébastien Faure
Diplôme concerné	DEUST Préparateur-Technicien en pharmacie

Délocalisation en Guyane du DEUST Préparateur-Technicien en pharmacie.

Il s'agit en fait d'une officialisation d'un partenariat déjà en place entre les CFA d'Angers et de Guyane du fait des besoins de formation de préparateurs en pharmacie en Guyane. Projet soutenu par un groupement de pharmaciens en Guyane qui emploiera des apprentis et mettra à disposition des pharmaciens salariés pour participer à la formation.

15 à 20 étudiants attendus par an.

**POUR VOTE**

# 4-3 Conventions – VOTES

## ESTHUA - ESHRA

Type de convention	Nouvelle convention
Responsable de formation	ESTHUA – Mouloud Ouaras
Diplôme concerné	Licence mention Tourisme, parcours Hospitalité (L2 et L3)

L'ESHRA est une école agréée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique située à Alger sur un site de 15 hectares en bord de mer.

Elle a pour objectif de participer au développement touristique et économique en Algérie et en Afrique, en formant de nouveaux managers et leaders pour une carrière dans l'industrie de l'hôtellerie, de la restauration et de tous les autres métiers de l'industrie du tourisme.

Un minimum de 20 étudiants par année de Licence (L2 et L3) sont attendus.

4 axes stratégiques pour l'Esthua dans ce partenariat :

- Renforcement du réseau international
- Participation à la francophonie
- Découverte d'un marché touristique émergent
- Développement du Master Monde Africain de l'Esthua

# 4-3 Conventions – **VOTES** ESTHUA – IFCT Canton

Type de convention	Renouvellement (2002, 2006, 2009, 2012, 2017, 2021, <b>2024</b> )
Responsable de formation	ESTHUA
Diplôme concerné	Licence mention Tourisme

Renouvellement de la convention portant coopération dans le cadre de l'institut Franco-Chinois de Tourisme (IFCT).

Les étudiants de l'IFCT sont recrutés en Chine et suivent un cursus coconstruit les conduisant à une double diplomation :

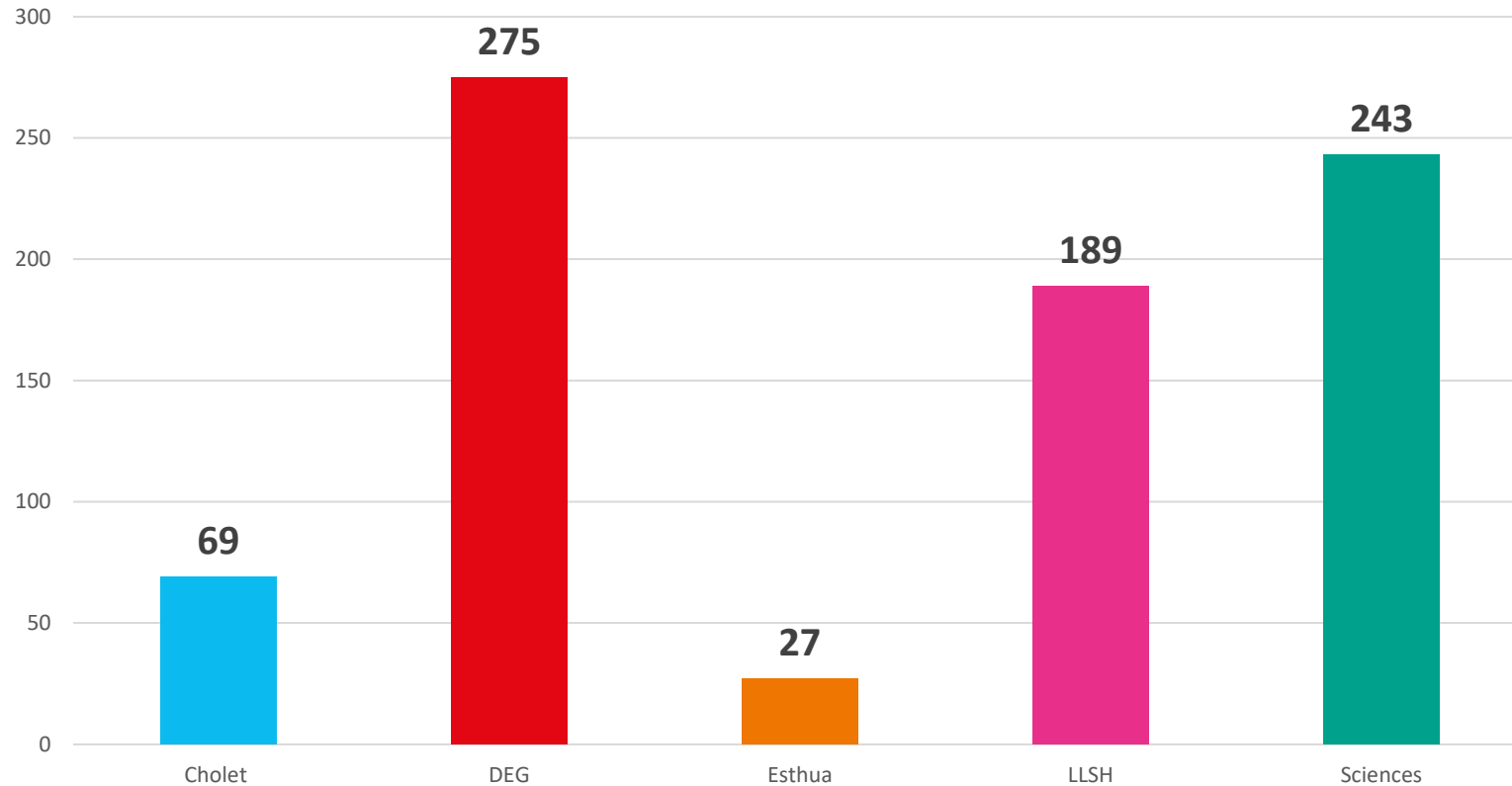
- Benke (diplôme chinois) en Management ;
- Licence mention Tourisme.

Possibilités de mobilités sur un semestre pour les étudiants chinois vers la France et pour les étudiants français vers la Chine.

**POUR VOTE**

# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

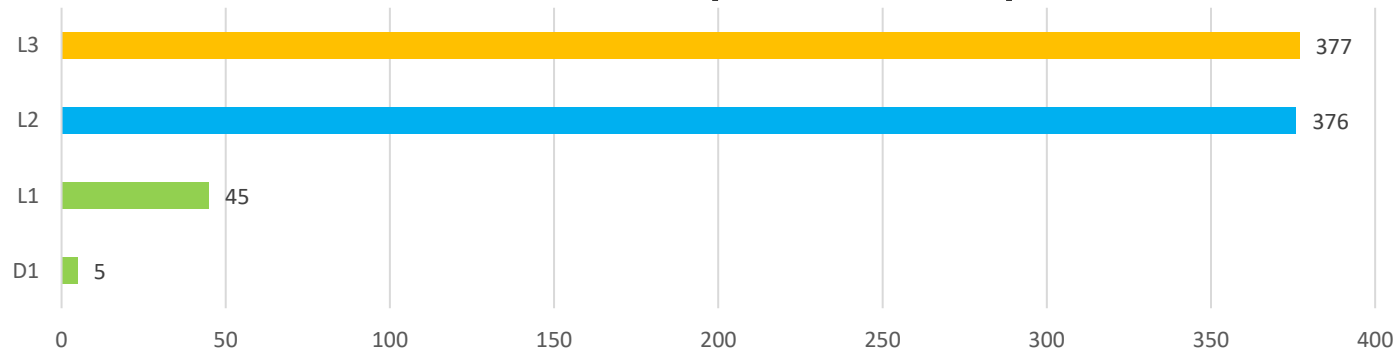
Bilan 2023/2024 : 803 inscrits



Comparatif pluriannuel				
	23/24	22/23	21/22	20/21
<b>Cholet</b>	69	51	53	26
<b>DEG</b>	275	224	277	245
<b>Esthua</b>	27	17	26	28
<b>LLSH</b>	189	215	201	79
<b>Sciences</b>	243	358	284	151

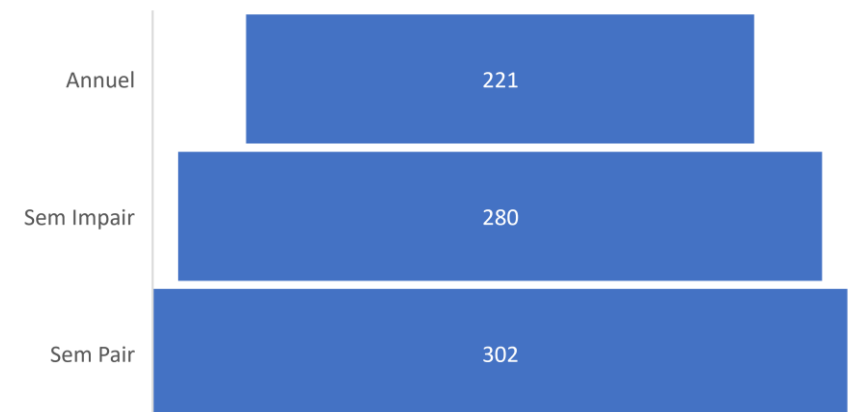
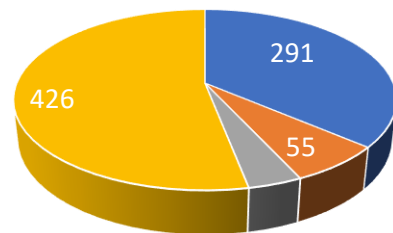
# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

## Bilan 2023/2024 : Répartition par année d'inscription des étudiants



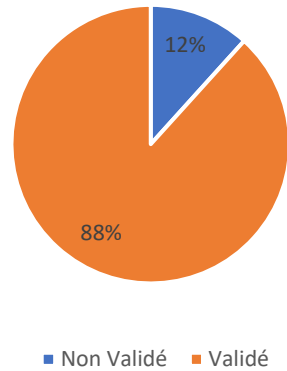
## Répartition des inscriptions selon la temporalité de l'E20

## Répartition par type d'activités

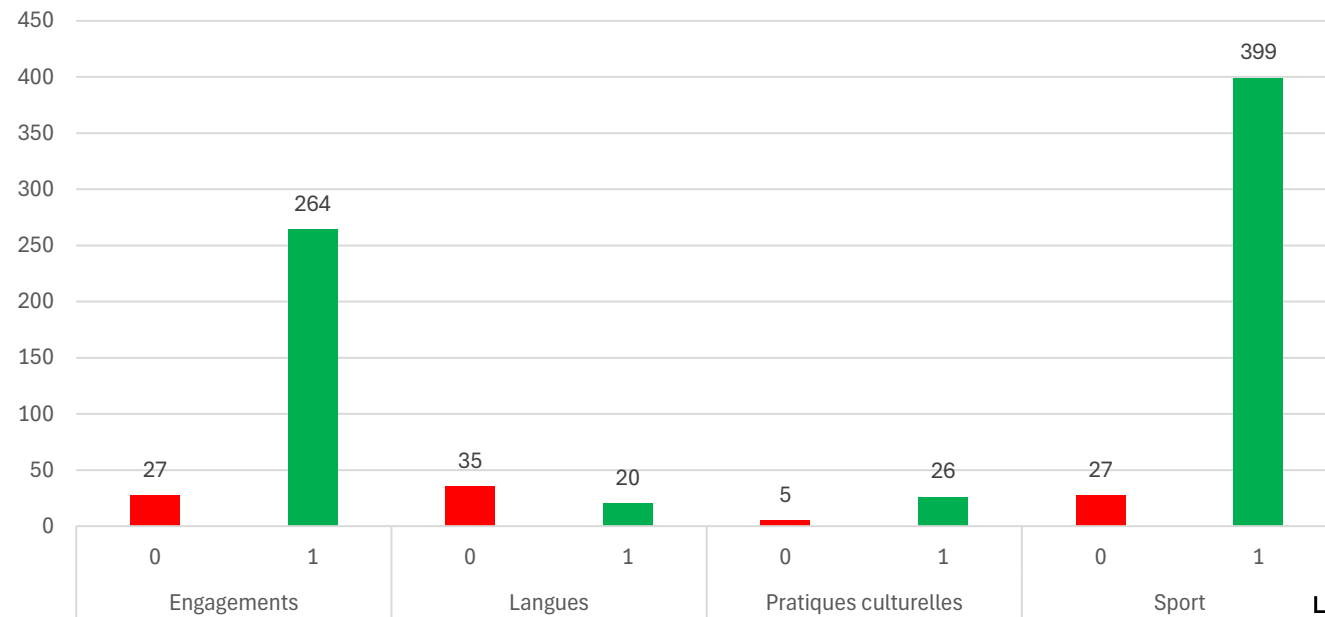


# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

## Taux de validation



Nombre de validation par type d'E2o



# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

## Offre E2o 2024/2025 :

NOM ACTIVITE	Type	Lieu	Sem Imp	Sem Pair	Annuel	CAL
Musique - Choeur Universitaire (VOX CAMPUS)	Culture	Angers			X	30
Musique - Orchestre Universitaire (VOX CAMPUS)	Culture	Angers			X	30
La fanfare de l'Université d'Angers	Culture	Angers			X	20
L'atelier théâtre de rue & vidéo	Culture	Angers			X	20
Allemand - initiation	Langues	Angers			X	
Allemand - approfondissement	Langues	Angers			X	
Arabe - initiation	Langues	Angers			X	
Arabe - approfondissement	Langues	Angers			X	
Chinois - initiation	Langues	Angers			X	
Chinois - approfondissement	Langues	Angers			X	
Japonais - initiation	Langues	Angers			X	
Japonais - approfondissement	Langues	Angers			X	
Portugais - initiation	Langues	Angers			X	
Portugais - approfondissement	Langues	Angers			X	
Russe - initiation	Langues	Angers			X	
Russe - approfondissement	Langues	Angers			X	

# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

NOM ACTIVITE	Type	Lieu	Sem Imp	Sem Pair	Annuel	CAL
Gestion de projet culturel/animation à la Parenthèse	Engagements	Angers			X	15
Tuteur disciplinaire & méthodologique	Engagements	Angers			X	60
Buddy System	Engagements	Angers	X			15
Buddy System	Engagements	Angers		X		15
Ambassadeur de l'UA à l'international	Engagements	Angers			X	15
Ambassadeur de l'UA à l'international	Engagements	Cholet			X	15
Sensibilisation à la diversité	Engagements	Angers		X		25
Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements	Angers	X			20
Eduquer aux sciences de façon ludique	Engagements	Angers		X		16
Accompagnement scolaire avec l'AFEV	Engagements	Angers			X	100
Tuteurs d'orientation Accueillir, Témoigner et Echanger	Engagements	Cholet			X	20
Tuteurs d'orientation Accueillir, Témoigner et Echanger	Engagements	Angers			X	80
Tuteur d'orientation expérimentés	Engagements	Cholet			X	15
Tuteur d'orientation expérimentés	Engagements	Angers			X	20
Accompagnement scolaire avec l'AFEV	Engagements	Cholet			X	50
Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements	Angers		X		20
Graine d'entrepreneur	Engagements	Angers		X		25
Identifier et valoriser ses savoirs comportementaux ou savoir être (soft skills)	Engagements	Angers	X			16
Consolider son projet d'avenir - Angers	Engagements	Angers		X		20
Création d'entreprise : aspects commercial & financier	Engagements	Angers		X		30



# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

## Suspensions :

BD du Réel : Composer un récit graphique	Engagements	Suspendu	Angers	Fin du partenariat avec Report'Cité et absence de la collègue porteuse
Doux de la feuille : création de podcasts autour de la communauté universitaire	Engagements	Suspendu	Angers	
Atelier théâtre niveau 1	Culture	Suspendu	Cholet	Décision porteur
Atelier théâtre niveau 1	Culture	Suspendu	Cholet	

## Modifications des contenus par les porteurs :

Du CV à l'entretien, maximisez vos chances d'être retenu (Stage, Alternance, Emploi)	Engagements
Du CV à l'entretien, maximisez vos chances d'être retenu (Stage, Alternance, Emploi)	Engagements
Ouvrir son cabinet ou lancer son activité libérale	Engagements
Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements

# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

## Créations:

Guitare	Culture	Création / CFVU	Dimitri PERREAUDEAU	Angers	12
Labo Sonore	Culture	Création / CFVU	Dimitri PERREAUDEAU	Angers	15
Parcours d'écriture contemporaine	Culture	Création / CFVU	Anne-Laure GUILLAUMAT	Angers	15
Parcours d'écriture contemporaine	Culture	Création / CFVU	Anne-Laure GUILLAUMAT	Cholet	3
Parcours culturel et artistique	Culture	Création / CFVU	Ewen COUROUGE	Angers	15
Animation des jardins partagés	Engagements	Création / CFVU	Laure PILLOT	Angers	24

**POUR VOTE**

# 4-4 Enseignements d'Ouverture Optionnels (E20)

Calendrier 2024/2025 :

E2o annuelles et semestre 1 :

- Semaine inscription : 23 au 27 septembre 2024.
- Début effectif des activités semaine du 7 octobre (ou du 14 octobre pour le SUAPS)

E2o du semestre 2 :

- Semaine inscription : 13 au 17 janvier 2025
- Début effectif des activités semaine du 27 janvier.

**POUR VOTE**

# 5. Vie universitaire

5-1 Modification du règlement du FSDIE – **VOTE**

5-2 Calendrier de mise en œuvre du budget participatif – **VOTE**

5-3 Bilan de la vie associative et des initiatives étudiantes –  
**INFORMATION**

# 5-1 Modification du règlement du FSDIE

Propositions de la sous-commission « Initiatives  
étudiantes »

# Modification du règlement FSDIE

- **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p5**

**Article 1. Le cadre général : recevabilité et éligibilité**

Ajout du critère d'éligibilité suivant :

« Une attention particulière est portée à l'impact environnemental du projet (labellisation d'événements responsables, bilan carbone, mobilités douces,...) et à son caractère inclusif. »

- **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p6**

**Article 2. Le cadre spécifique : conditions d'attribution**

VOYAGES CULTURELS ET DÉCOUVERTE DU MONDE ÉCONOMIQUE (avec hébergement)

Suppression de la mention suivante :

« Un bilan carbone prévisionnel concernant les transports devra impérativement figurer à la présentation du projet. »

# Modification du règlement FSDIE

- **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p7**

- **Article 2. Le cadre spécifique : conditions d’attribution**

- PROJETS TUTORÉS

Suppression de la mention « exclusive » :

« doivent être à destination exclusive des étudiant.e.s de l’UA ou de la communauté UA . »

- **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p7**

- **Article 4. Examen des projets**

Ajout de la mention suivante :

(La sous-commission s’attachera notamment à prendre en compte :)

- L’accessibilité sociale aux événements et l’inclusivité de ces derniers

# Modification du règlement FSDIE

## Simplification du processus de versement des fonds FSDIE :

- Suppression des conventions à signer par les associations
- Le relevé de décision validé par le.la Présidente UA
- Un courrier officiel d'attribution envoyé aux associations reprenant les engagements pris

## • PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p8

### Article 5. Attribution de la subvention FSDIE

#### Notification de la décision

~~Une convention~~ Un courrier d'attribution est réalisé et envoyé à l'association porteuse du projet. ~~pour signature.~~

#### Versement de la subvention

La subvention « FSDIE » est versée sur le compte bancaire de l'association portant le projet à la suite de la signature ~~la convention d'attribution signée~~ du relevé de décision par le.la président.e de l'Université ou son.sa délégataire.



# Modification du règlement FSDIE

- **PARTIE 3 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES – p8-9**

## Article 5. Attribution de la subvention FSDIE

### Engagements des bénéficiaires d'une subvention

En cas d'annulation du projet de son propre fait, l'association s'engage à rembourser la totalité ou une partie de la subvention accordée selon les dépenses engagées.

### Sanctions

Ajout du paragraphe suivant :

« L'Université se réserve le droit de saisir la commission disciplinaire ou d'engager des poursuites conformément au droit en vigueur. La commission disciplinaire peut notamment être saisie de tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université. À titre d'exemple, l'Université se réserve le droit de saisir la commission disciplinaire pour des faits de détournement de fonds, d'utilisation erronée des fonds, de production de faux bilans moraux et financiers, etc. »

**POUR VOTE**

# 5-2 Calendrier de mise en œuvre du budget participatif – VOTE

2024 - 2026

# BUDGET PARTICIPATIF



# Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

L'Université d'Angers met à disposition des étudiant.e.s une enveloppe financière afin qu'ils puissent proposer des projets qui leur seront ensuite soumis au vote. Les projets retenus seront ensuite réalisés par l'UA.

Ce dispositif participatif invite les étudiant.e.s à devenir acteurs.rices de leurs campus en participant à leur amélioration.

=> Projet d'administration et approche usager : les étudiant.e.s sont la raison d'être de l'établissement

Les projets doivent bénéficier à tous les étudiant.e.s.

# Méthodologie

Environnement du projet par Karima Nahli, volontaire en mission de service civique:

- Retours d'expérience d'universités et collectivités ayant mis en place un tel dispositif
- Echanges avec des personnes ressources au sein de l'établissement, personnes ayant eu à travailler sur ce type de dispositif par ailleurs
- Approche usager: échanges avec des étudiants, animation de focus groups

=> Réunion de tous les services concernés: l'implication de tous et toutes est nécessaire à la réussite du projet



# Les services mobilisés

Divers services seront mobilisés dans le cadre du Budget participatif :

- Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus
- Direction de la communication
- Direction du développement du numérique
- Direction de l'audiovisuel
- Direction du patrimoine immobilier et logistique
- Direction de la prévention et de la sécurité
- UA'Factory
- Les composantes et services communs
- Direction des affaires financières

## Points d'attentions

- Mobilisation des services concernés par les projets dès l'étude de faisabilité
- Un plan de communication à anticiper
- **Un règlement à rédiger (vote lors des instances de septembre)**

# Aspects organisationnels

## La question budgétaire :

Tenant compte du retour d'expérience de structures ayant animé un budget participatif, le budget envisagé est de 50 000€.

40 000€ sont issus de fonds CVEC (sur 80 000€ provisionnés pour l'instant, objectif de 100 000 euros en 2025).  
EU Green apporte 10 000€ pour la première édition.

## La plateforme de dépôt :

Il est possible de faire appel à un prestataire pour réaliser une plateforme numérique dédiée au budget participatif. Cette plateforme servira à déposer des projets et à voter pour ceux-ci.

=> A accompagner d'une possibilité de dépôt physique : urnes

# Aspects organisationnels

## Qui peut déposer des projets ?

Seul.e.s les étudiant.e.s pourront déposer des projets.

Un dépôt individuel est privilégié (Vs dépôt possible par les associations) pour bien distinguer du FSDIE.

Les étudiant.e.s des partenaires pourront voter mais il conviendra de s'assurer que les projets concernent l'UA.

## Les sites délocalisés :

Volonté de s'assurer que le budget participatif s'adresse et bénéficie à tout.e.s les étudiant.e.s, et donc également à celles et ceux des sites délocalisés.

## L'enjeu d'une réalisation dans les 2 ans :

Il est important qu'un maximum d'étudiant.e.s ayant participé au dispositif puisse en voir la réalisation concrète : des projets mis en oeuvre dans les 2 ans.

=> Un point d'attention lors de l'étude de faisabilité

=> Une mobilisation des services lors de la mise en oeuvre



# Plan de communication

La communication autour du budget participatif doit avoir lieu régulièrement.

- Avant le lancement :
  - expliquer aux étudiant.e.s ce qu'est un budget participatif, ses objectifs;
  - Associer l'ensemble de la communauté universitaire.
- Appel à projets : expliquer la procédure et les délais de dépôt de projets, encourager les étudiant.e.s à s'emparer du budget participatif.
- Animer des temps de rencontres : idéathon
- Phase de vote : expliquer la procédure de vote, encourager les étudiant.e.s à voter pour leurs projets favoris.
- Annonce des projets lauréats
- Mise en œuvre des projets lauréats

Rôle important des délégués de promotion, élus, BDE et autres associations étudiantes pour relayer l'information et faire vivre le dispositif tout au long de son déploiement

# Idéathon

Des temps de rencontres avec les étudiant.e.s pourraient être mis en place tout au long de l'appel à projets.

=> Une attention particulière aux sites délocalisés

=> Réalisation d'une liste de projets réalisés dans d'autres structures pour susciter des idées



Distributeur de protections périodiques



Plantation d'arbres



Salle de repos

# Le calendrier envisagé

Le calendrier est prévu sur deux années universitaires : 2024-2025 et 2025-2026

- Appel à projet : début novembre à fin décembre
- Révision de la faisabilité des projets : début janvier à début mars
- Vote : entre les congés de Février et de printemps
- Mise en œuvre des projets lauréats : fin de l'année universitaire 2024-2025 et année universitaire 2025-2026



**POUR VOTE**

# 5-3 Vie associative & Initiatives étudiantes

1. Bilan budgétaire FSDIE 2023
2. Bilan d'activité « vie asso » 2023-24
3. Projets 2024-25 & Perspectives

# 1. Bilan budgétaire FSDIE 2023

| UTILISATION GÉNÉRALE DU FSDIE 2023 : 130 000 € | 123 952,92 € soit 95 % d'utilisation

## . PROJETS ÉTUDIANTS

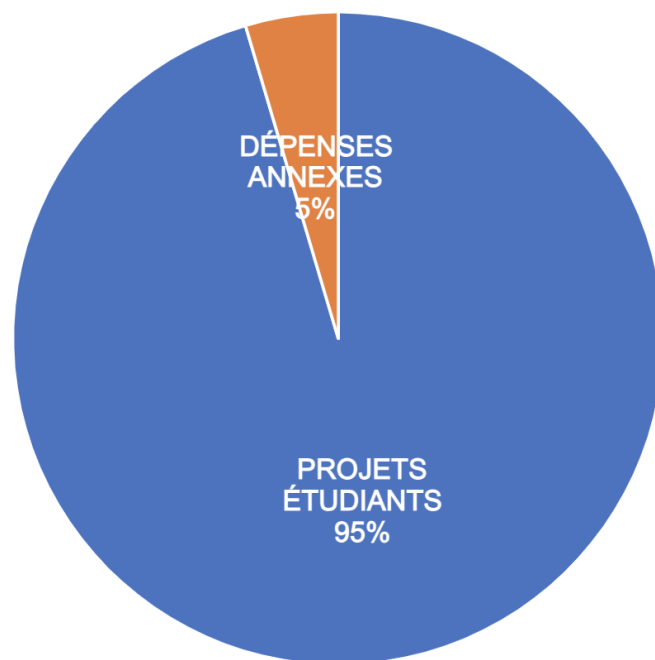
- . 118 230 €
- . 91 projets (+ 4 projets annulés)
- . 51 Assos

DONT :

- . 1 aide exceptionnelle (UACMI)
- . 9 projets bonifiés (+ 1 176 € octroyés)

## . DÉPENSES ANNEXES

- . 5 722,92 €  
(Campus Day, projets de valorisation,  
service repro, animation de la vie asso, ...)



## BILAN FSDIE 2022 | 140 000 € - 94 % d'utilisation

- . PROJETS ÉTUDIANTS | 81 %  
. 106 973 €  
. 92 projets - 46 Assos
- . AIDES EXCEPTIONNELLES | 2 %  
. 3 047 €  
. 2 Assos
- . DÉPENSES ANNEXES | 17 %  
. 22 103,76 €

## BILAN FSDIE 2021 | 110 000 € - 102 % d'utilisation

- . PROJETS ÉTUDIANTS | 66 %  
. 74 687 €  
. 51 projets - 38 Assos
- . AIDES EXCEPTIONNELLES | 6 %  
. 6 900 €  
. 23 Assos
- . DÉPENSES ANNEXES | 28 %  
. 30 764 €

# 1. Bilan budgétaire FSDIE 2023



## Répartition budgétaire par thématiques :

- Culture & Culture scientifique | **33 %** (21 projets – 39 134 €)
- Evènement festif (Galas, WEC) | **18 %** (13 projets – 21 680 €)
- Social et Solidaire | **15 %** (5 projets – 17 735 €)
- Animation des Campus (Campus Day, ...) | **9,29 %** (18 projets – 10 980 €)
- Autre (Voyages, rencontres pro) | **8 %** (10 projets – 9 433 €)
- Formation/Séminaire | **7 %** (6 projets – 8 564 €)
- Santé/Prévention/handicap | **3 %** (16 projets – 3 765 €)
- Aide exceptionnelle | **2 %** (1 projet – 1 800 €)
- Projets tutorés | **2 %** (6 projets – 1 575 €)
- Sport / Développement durable | **1 %** (4 projets – 1 030 €)



## 2. Bilan d'activité « vie asso » 2023-2024

La **vie associative étudiante** de l'UA c'est une communauté de **80 associations** identifiées sur les campus (Angers – Cholet – Saumur – Sables d'Olonnes) et plus de **2 500 étudiant.e.s** investi.e.s chaque année (membres, adhérents, bénévoles).

### LES CHIFFRES CLÉS 2023-24 :

- **45 associations** signataires de la charte des Assos (22-23 = 60 assos)
- **58 déclarations** d'évènement festifs (22-23 = 51) – soit 1/3 de la réalité
- **6 assos** ont obtenu le Label « soirée responsable » (22-23 = 7 assos)
- **13 assos** ont suivi la formation Prévention UA « événements festifs »
- **61 RDV SSU** - 35 assos concernées (22-23 = 27)
- **+100 rencontres** avec les assos et étudiant.e.s (22-23 = + 80)
- **22 projets** étudiants proposés à la Parenthèse



# 3. Projets 2024-25 & Perspectives

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- La charte des assos : refonte toujours en cours, mise en application 2025
- Règlement FSDIE : simplification du process de versement des fonds

## RECRUTEMENT ÉQUIPE

- Chargée de mission
- Service civique

## ACCOMPAGNEMENT

- DDRS
- Campulse :  
un nouvel outil pour la rentrée 2025
- Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme  
Commet Associer les assos ?

## VALORISATION

- Semaine des assos  
du 14 au 18 oct. 24
- Communication : réseaux sociaux, utilisation CVEC

## FORMATION & INFOS

- Évènements festifs
- VSS (MOOC)
- Santé mentale
- Forum Info (réunions de rentrée – sept)

**POUR INFORMATION**



# Prochaines CFVU

Date des prochains bCFVU	Date du dépôt des documents	Date des prochaines CFVU
Mardi 17 septembre 2024, 9h	Lundi 23 septembre 2024	Lundi 30 septembre 2024, 14h30
Lundi 14 octobre 2024, 14h	Lundi 21 octobre 2024 (congés)	Lundi 04 novembre 2024, 14h30
Mardi 26 novembre 2024, 14h	Lundi 02 décembre 2024	Lundi 09 décembre 2024, 14h30

